

N° 110  
**S É N A T**

---

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

4 juin 2015

---

---

**PROJET DE LOI**

*autorisant l'approbation de l'accord sous forme  
d'échange de lettres entre le Gouvernement de la  
République française et le Gouvernement des  
États-Unis d'Amérique relatif au renforcement de la  
coopération en matière d'enquêtes judiciaires en vue  
de prévenir et de lutter contre la criminalité grave et  
le terrorisme.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de  
loi dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Sénat : 48, 386 et 387 (2014-2015).**

### **Article unique**

Est autorisée l'approbation de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif au renforcement de la coopération en matière d'enquêtes judiciaires en vue de prévenir et de lutter contre la criminalité grave et le terrorisme (ensemble une annexe), signées à Paris le 3 mai 2012 et à Washington le 11 mai 2012, et dont le texte est annexé à la présente loi<sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 4 juin 2015.*

*Le Président,*

*Signé : Gérard LARCHER*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 48 (2014-2015), Sénat.